

Montréal, le 20 janvier 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

**Dossier de la Régie: R-3987-2016, phase 1  
(Séance de travail)**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance du complément de preuve déposé par Gaz Métro le 12 janvier dernier portant sur les sujets II et III du dossier mentionné en titre.

Sur le sujet portant sur les modifications aux *Conditions de service et Tarif*, la Régie juge nécessaire de tenir une séance de travail entre Gaz Métro, les intervenants et le personnel de la Régie. Conséquemment, elle reporte l'échéance du 27 janvier 2017 pour le dépôt des demandes de renseignements à Gaz Métro portant sur les sujets II et III, à une date ultérieure à la séance de travail. La Régie fera connaître prochainement les modifications devant être apportées au calendrier fixé dans la décision procédurale D-2016-187.

Considérant que la journée du 27 janvier 2017 n'est plus réservée pour l'audience portant sur les sujets I et IV du dossier mentionné en titre, la Régie envisage la possibilité de retenir cette date pour la séance de travail, qui se déroulera à compter de 9h, à ses bureaux de Montréal.

À cet égard, la Régie demande aux participants de confirmer leur disponibilité pour participer à cette séance de travail, **au plus tard le 23 janvier 2017 à 12h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml